Lorsque Khawlah est venue se plaindre de son mari au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), je ne pouvais pas l'entendre.

ʿÂ'ishah (qu'Allah l'agrée) a dit : « La louange revient à Allah, Celui dont l'ouïe s'étend à tous les sons ! Lorsque Khawlah est venue se plaindre de son mari au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), je ne pouvais pas l'entendre et pourtant Allah, Exalté soit-Il a révélé : {(Certes, Allah a entendu les paroles de celle qui débattait avec toi au sujet de son époux et qui se plaignait à Allah ; et Allah entendait votre dialogue.)} [Coran : 58 /1]. »

[Authentique] [Rapporté par Ibn Mâjah - Rapporté par Al-Bûkhârî - Rapporté par An-Nassâ'î - Rapporté par Aḥmad]

Khawlah bint Tha'labah (qu'Allah l'agrée) était mariée à Aws ibn Aṣ-Ṣâmit, qui un jour lui a dit : « Tu es pour moi comme le dos de ma mère ! », ce qui signifie : tu m'es interdite. Elle alla donc raconter son histoire au Prophète (sur lui la paix et le salut), qui lui dit : « Tu lui es maintenant interdite. » Elle se mit alors à dire, à voix basse, au point où ʿA'ishah, qui était pourtant toute proche, ne pouvait l'entendre : « Maintenant que je suis vieille, il me dit que je suis comme le dos de sa mère !? Je me plains à Allah pour ces enfants qui, s'ils restent avec moi, connaîtront la faim et qui, s'ils restent avec lui, seront négligés ! » Tel est le débat qu'elle eut avec le Prophète (sur lui la paix et le salut) et qu'Allah a mentionné en disant : {(Certes, Allah a entendu les paroles de celle qui débattait avec toi au sujet de son mari et qui se plaignait à Allah ; et Allah entendait votre dialogue.)} [Coran : 58 /1]. ʿA'ishah (qu'Allah l'agrée) a dit : « La louange revient à Allah, Celui dont l'ouïe s'étend à tous les sons ! », c'est-à-dire : Il entend tout et aucun son, aussi infime soit-il, ne Lui échappe. « Lorsque Khawlah est venue se plaindre de son mari au Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), je ne pouvais pas l'entendre et pourtant Allah, Exalté soit-Il, a révélé : {(Certes, Allah a entendu les paroles de celle qui débattait avec toi au sujet de son mari et qui se plaignait à Allah ; et Allah entendait votre dialogue.)} [Coran : 58 /1]. » Lorsque Khawlah (qu'Allah l'agrée) est venue se plaindre au Prophète (sur lui la paix et le salut), elle lui parlait à voix basse, si bien que ʿA'ishah, qui était pourtant toute proche, n'entendait rien. Malgré cela, Allah Exalté soit-Il, qui est au-dessus du septième ciel, l'a entendue et a révélé à son sujet les versets cités précédemment. C'est là une des preuves les plus parlantes du fait qu'Allah entend et c'est un point connu et évident de la religion, que seul un égaré oserait remettre en question. En outre, ces paroles de ʿA'ishah (qu'Allah l'agrée) prouvent que les Compagnons croyaient aux textes dans leur sens littéral, celui qui vient le premier à l'esprit. C'est donc ce qu'Allah attendait d'eux et de Son Messager et ce qu'Il attend de toutes les autres personnes responsables. Si cette croyance qui était la leur avait été erronée, Allah ne les aurait pas

laissés sans leur montrer la vérité. De plus, il n’est pas rapporté, ni authentiquement, ni d'une manière faible, qu’un seul d’entre eux ait donné à ces textes une interprétation autre que leur sens littéral, tandis que de nombreux facteurs auraient appelé à ce que cela soit transmis.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/8295